

**Bureau du 23 juin 2003**

**Décision n° B-2003-1448**

commune (s) : Marcy l'Etoile

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 399, chemin de la Madone et appartenant à Mme Christine Mesurolle**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin de la Madone à Marcy l'Etoile, la parcelle de terrain de 199 mètres carrés environ dépendant de la propriété de madame Christine Mesurolle.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, ladite propriétaire céderait le bien en cause au prix de 16 686 €, étant entendu que la Communauté urbaine lui verserait en sus une indemnité pour perte de clôture de 5 617 €;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0499 le 21 janvier 2003 pour la somme de 2 400 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2003 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 22 303 € pour l'acquisition et l'indemnité de clôture et à hauteur de 980 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,